

Dispositions transitoires: Liste d'adresses des diagnostiqueurs des polluants du bâtiment du FACH

A l'adresse www.forum-amiante.ch, le Forum Amiante Suisse FACH gère une liste d'adresses des diagnostiqueurs amiante. Cette liste des diagnostiqueurs amiante va être transférée dans une liste des diagnostiqueurs des polluants du bâtiment.

Le diagnostic des polluants du bâtiment se caractérise par un domaine thématique plus étendu et englobe un plus grand nombre de polluants:

- diagnostic des polluants présents dans les déchets de chantier conformément à l'article 16 de l'ordonnance sur les déchets (OLED)
- protection des travailleurs conformément à la loi sur l'assurance-accidents (LAA)
- protection des utilisateurs, du voisinage et de l'environnement
- concept d'élimination conformément à l'article 16 de l'ordonnance sur les déchets (OLED)

Par conséquent, les diagnostiqueurs devront disposer d'un savoir spécialisé supplémentaire. Ce savoir spécialisé sera validé par un examen national (https://polludoc.ch/fr/Examen_National_Diagnostiqueurs). Il est recommandé de suivre une formation spécialisée de 6 à 8 jours dans le domaine du diagnostic des polluants du bâtiment pour réussir l'examen, mais le suivi de cette formation n'est pas exigé pour passer l'examen national ou pour figurer sur la liste du FACH.

Cet examen sera organisé par l'entreprise sanu future learning sa (sanu) pour le compte du Fachverband Gebäudeschadstoffe FAGES et de l'Association Suisse des Consultants Amiante ASCA. Veuillez vous adresser à sanu pour toute question relative à l'organisation de l'examen national.

Les diagnostiqueurs des polluants du bâtiment qui auront réussi l'examen national seront inscrits sur la liste du FACH avec un astérisque (*).

Calendrier

- Premier examen national pour les diagnostiqueurs des polluants du bâtiment Printemps/Été 2019
- A partir du 1^{er} janvier 2020, la réussite de l'examen sera un prérequis pour déposer une nouvelle demande d'inscription sur la liste du FACH.
- A partir du 1^{er} janvier 2023, les diagnostiqueurs déjà inscrits devront passer et réussir l'examen pour figurer sur cette liste.